

Démarche : Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Organisme : ACADEMIE DE BORDEAUX - RECTORAT

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

<H1>1. Qu'est-ce que l'instruction dans la famille ?</H1>

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Elle est donnée dans les établissements d'enseignement publics ou privés.

Elle peut exceptionnellement être dispensée dans la famille par les parents, par l'un d'entre eux ou par toute personne de leur choix, sur autorisation préalable du directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN).

<H1>2. Qui peut faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?</H1>

Vous pouvez faire cette demande si vous êtes titulaire de l'autorité parentale de l'enfant.

<H1>3. Les motifs permettant l'instruction dans la famille sont les suivants :</H1>

1a. L'état de santé de l'enfant

1b. La situation de handicap de l'enfant

2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant

2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant

3a. L'itinérance de la famille en France

3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public

4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

<H1>4. Comment faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?</H1>

La demande d'autorisation d'instruction dans la famille se fait selon les étapes suivantes :

Vous renseignez la démarche en ligne de demande d'autorisation d'instruction en famille.

ATTENTION : toute demande d'autorisation d'instruction en famille requise par l'article L.131-5 du code de l'éducation doit être signée par les deux personnes titulaires de l'autorité parentale, même si l'enfant était déjà instruit dans la famille l'année précédente (cf l'attestation de demande conjointe d'instruction en famille à télécharger en fin de la démarche en ligne).

- Vous rassemblez les documents justificatifs.

- Vous validez en ligne votre demande (renseignement des informations et documents justificatifs).

Les justificatifs médicaux peuvent être envoyés sous pli confidentiel par voie postale au pôle IEF de la DSDEN (Précisez le nom, le prénom et l'identifiant du dossier « Démarches Simplifiées » sur l'enveloppe cachetée).

- La DSDEN accuse réception de votre demande en indiquant, le cas échéant, les documents manquants à fournir dans un délai maximum de 15 jours.

- Après réception de votre dossier complet, vous recevrez une réponse de la DSDEN dans un délai maximum de deux mois.

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Passé ce délai et en l'absence de réponse de la DSDEN, votre demande est acceptée.

<H1>5. Quels documents justificatifs devez-vous joindre à votre demande ?</H1>

Dépliez la rubrique "Quelles sont les pièces justificatives à fournir" ci-dessous dans la page

<H1>6. Quand et auprès de qui devez-vous déposer votre demande ?</H1>

6a Cas général

IMPORTANT : vous devez déposer un seul dossier dans le département de résidence de l'enfant. Vous veillerez à ce qu'il soit complet (formulaire rempli et comportant les documents justificatifs). Les représentants légaux datent et signent l'attestation de demande conjointe d'instruction en famille.

Vous devez déposer votre dossier entre le 1er mars et le 31 mai inclus précédant l'année scolaire au titre de laquelle vous souhaitez dispenser l'instruction dans la famille.

6b Cas particuliers

Vous pouvez déposer une demande d'autorisation à tout moment de l'année auprès de la DSDEN :

- **Premier cas particulier :** motifs tenant à l'état de santé de l'enfant, à son handicap ou à son éloignement géographique de tout établissement scolaire public apparu postérieurement au calendrier de dépôt des demandes. Dans ce cas, vous devez joindre tout élément justifiant que le motif de la demande est apparu postérieurement au calendrier de dépôt des demandes (voir partie 6.1 Cas général).

- **Deuxième cas particulier :** lorsqu'après concertation avec le directeur de l'établissement d'enseignement public ou privé dans lequel est inscrit l'enfant, il est établi que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée.

<H1>7. Quelle est la durée d'une autorisation d'instruction dans la famille ?</H1>

7a Cas général

L'autorisation est accordée pour la durée de l'année scolaire.

En conséquence, vous devez déposer chaque année une demande d'autorisation d'instruction dans la famille auprès de la DSDEN du lieu de résidence de l'enfant.

7b Cas particulier

L'autorisation peut être accordée pour une durée maximale de trois années scolaires lorsque la demande est motivée par l'état de santé de l'enfant ou son handicap.

Tableau des CSP

Professions et catégories socio-professionnelles

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Élèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

Quel est votre département de résidence ou de domiciliation administrative ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ DORDOGNE

☐ GIRONDE

☐ LANDES

☐ LOT ET GARONNE

☐ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Scolarité antérieure

Indiquer, le cas échéant, le dernier établissement scolaire fréquenté par l'enfant

Obligatoire, excepté pour les enfants de 3 ans à la rentrée prochaine

Année scolaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1999/2000

☐ 2000/2001

☐ 2001/2002

☐ 2002/2003

☐ 2003/2004

☐ 2000/2005

☐ 2005/2006

☐ 2006/2007

☐ 2007/2008

☐ 2008/2009

☐ 2009/2010

☐ 2010/2011

☐ 2011/2012

☐

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

- ☐ 2013/2014
- ☐ 2014/2015
- ☐ 2015/2016
- ☐ 2016/2017
- ☐ 2017/2018
- ☐ 2018/2019
- ☐ 2019/2020
- ☐ 2020/2021
- ☐ 2021/2022
- ☐ 2022/2023
- ☐ 2023/2024
- ☐ 2024/2025

Autre situation

Précisez

Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?

Motifs

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1a. L'état de santé de l'enfant
- ☐ 1b. La situation de handicap de l'enfant
- ☐ 2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant
- ☐ 2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant
- ☐ 3a. L'itinérance de la famille en France
- ☐ 3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- ☐ 4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Identité de l'enfant

Nom de naissance de l'enfant

Prénom de l'enfant

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Sexe (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Masculin

☐ Féminin

Date de naissance (E)

Commune de naissance (E)

Département de naissance (E)

Pays de naissance (E)

Nationalité (E)

Adresse du domicile de l'enfant

ATTENTION : assurez-vous que l'adresse renseignée dans ce champ comporte, n° voie, voie, adresse, CP, Ville (si tronquée, complétez ou relancez la recherche)

Identité des personnes responsables de l'enfant

Représentant 1 : personne titulaire de l'autorité parentale

Votre civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance (1)

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (1)

Prénom (1)

Date de naissance (1)

Commune de naissance (1)

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Département de naissance (1)

Pays de naissance (1)

Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mère

☐ Père

Professions et catégories socio-professionnelles (1)

☐ AGRICULTEURS EXPLOITANTS

☐ 10 Agriculteurs exploitants

☐ ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

☐ 21 Artisans

☐ 22 Commerçants et assimilés

☐ 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

☐ CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

☐ 31 Professions libérales

☐ 33 Cadres de la fonction publique

☐ 34 Professeurs, professions scientifiques

☐ 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

☐ 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

☐ 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

☐ PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

☐ 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

☐ 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

☐ 44 Clergé, religieux

☐ 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

☐ 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

☐ 47 Techniciens

☐ 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

☐ EMPLOYÉS

☐ 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

☐ 53 Policiers et militaires

☐ 54 Employés administratifs d'entreprise

☐

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

☒ Personnels des services directs aux particuliers

☐ OUVRIERS

☒ Ouvriers qualifiés de type industriel

☒ Ouvriers qualifiés de type artisanal

☒ Chauffeurs

☒ Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

☒ Ouvriers non qualifiés de type industriel

☒ Ouvriers non qualifiés de type artisanal

☒ Ouvriers agricoles

☐ RETRAITÉS

☒ Retraités agriculteurs exploitants

☒ Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

☒ Anciens cadres

☒ Anciennes professions intermédiaires

☒ Anciens employés

☒ Anciens ouvriers

☐ PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

☒ Chômeurs n'ayant jamais travaillé

☒ Militaires du contingent

☒ Élèves, étudiants

☒ Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

☒ Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse courriel

Si votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant

Représentant 2 : personne titulaire de l'autorité parentale

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Votre civilité (2)

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance (2)

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (2)

Prénom (2)

Date de naissance (2)

Pays de naissance (2)

Commune de naissance (2)

Département de naissance (2)

Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mère

☐ Père

Professions et catégories socio-professionnelles (2)

☐ AGRICULTEURS EXPLOITANTS

☐ 10 Agriculteurs exploitants

☐ ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

☐ 21 Artisans

☐ 22 Commerçants et assimilés

☐ 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

☐ CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

☐ 31 Professions libérales

☐ 33 Cadres de la fonction publique

☐ 34 Professeurs, professions scientifiques

☐ 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

☐ 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

☐

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

☐ PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- ☐ 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- ☐ 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- ☐ 44 Clergé, religieux
- ☐ 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- ☐ 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
- ☐ 47 Techniciens
- ☐ 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

☐ EMPLOYÉS

- ☐ 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- ☐ 53 Policiers et militaires
- ☐ 54 Employés administratifs d'entreprise
- ☐ 55 Employés de commerce
- ☐ 56 Personnels des services directs aux particuliers

☐ OUVRIERS

- ☐ 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- ☐ 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- ☐ 64 Chauffeurs
- ☐ 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- ☐ 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- ☐ 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- ☐ 69 Ouvriers agricoles

☐ RETRAITÉS

- ☐ 71 Retraités agriculteurs exploitants
- ☐ 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- ☐ 74 Anciens cadres
- ☐ 75 Anciennes professions intermédiaires
- ☐ 77 Anciens employés
- ☐ 78 Anciens ouvriers

☐ PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- ☐ 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- ☐ 83 Militaires du contingent
- ☐ 84 Élèves, étudiants

☐

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

☒ Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse courriel

Si votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant

Identité de la ou des personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant

Personnes chargées d'instruire l'enfant

Il est obligatoire d'indiquer au moins une personne chargée d'instruire votre enfant.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Responsable légal 1

☐ Responsable légal 2

☐ Autres personnes (voir ci-dessous)

Remplir cette rubrique seulement si la ou les personnes est (sont) différente(s) des personnes titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

Vous pouvez déclarer autant de personnes que nécessaire en appuyant sur le bouton "Ajouter un élément pour «Autre(s) personne(s) chargée(s) d'instruire» "

Autre(s) personne(s) chargée(s) d'instruire

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Commune de naissance

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Département de naissance

Pour l'enfant concerné, vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mère

☐ Père

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Pour l'enfant concerné, vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mère

☐ Père

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Pour l'enfant concerné, vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mère

☐ Père

Lieu de dispense de l'instruction dans la famille

Lieu de dispense de l'instruction dans la famille

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Domicile de la personne responsable 1

☐ Domicile de la personne responsable 2

Le cas échéant, identité de l'organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant

Est-ce que votre enfant est accompagné dans ses apprentissages par un organisme d'enseignement à distance ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ OUI

☐ NON

Organisme d'enseignement à distance - précisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ CNED réglementé (prise en charge par l'ÉTAT)

☐ CNED partagé réglementé

☐ ABCDAIRE DU SAVOIR

☐ AMANA

☐ APPRENDS-MOI UMMI

☐ CEFOP

☐ COURS DU SACRE-CŒUR COURS MENZILI

☐ COURS PI

☐ EDUC'ETIC / ECOLE A DISTANCE

☐ ELITE ENSEIGNEMENT

☐ ENCRE SUR TOILE

☐ AL MINHAI

☐ EVE EDUCATION

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

- ☐ MATERNELO
- ☐ PAZAPA
- ☐ AUTRE - renseignez le champ prévu à cet effet

Autre organisme d'enseignement à distance

Indiquez tout élément utile : dénomination, site web, adresse, coordonnées, etc.

Documents justificatifs

Document d'état civil de l'enfant

Type de documents d'état civil

Une des 4 pièces, au choix

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso)
- ☐ Copie lisible du passeport en cours de validité
- ☐ Copie du livret de famille (complet)
- ☐ Copie lisible de l'extrait de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document

Type de documents d'état civil

Une des 4 pièces, au choix

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso)
- ☐ Copie lisible du passeport en cours de validité
- ☐ Copie du livret de famille (complet)
- ☐ Copie lisible de l'extrait de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document

Type de documents d'état civil

Une des 4 pièces, au choix

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso)
- ☐ Copie lisible du passeport en cours de validité
- ☐ Copie du livret de famille (complet)
- ☐ Copie lisible de l'extrait de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Pour chaque personne responsable : copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) de moins de 5 ans.

Quelle est la personne concernée ?

Merci de donner le nom et prénom de la personne concernée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) de moins de 5 ans.

Quelle est la personne concernée ?

Merci de donner le nom et prénom de la personne concernée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) de moins de 5 ans.

Quelle est la personne concernée ?

Merci de donner le nom et prénom de la personne concernée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) de moins de 5 ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents : copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.

Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale ou de l'hébergeant :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Exemple de justificatif de domicile : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Exemple de justificatif de domicile : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Exemple de justificatif de domicile : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

Identité de l'hébergeant

Type de document

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Type de document

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Type de document

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an.

Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale

Type de document

Les documents doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Type de document

Les documents doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Type de document

Les documents doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte nationale d'identité (recto/verso)

☐ Passeport

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Documents à joindre selon le motif de la demande

Attention à bien vérifier que vous avez déposé les justificatifs nécessaires au vu du ou des motifs de votre demande.

1a. État de santé de l'enfant / 1b. Situation de handicap de l'enfant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Je procède à l'envoi postal des pièces médicales mentionnées ci-dess

Les pièces médicales doivent être adressées à :

la DSDEN de votre lieu de résidence

En mentionnant les Nom et Prénom(s) de l'enfant au dos de l'enveloppe

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

2a. Pratique d'activités sportives intensives 2b. Pratique d'activités artistiques intensives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

3a. Itinérance de la famille en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

3b. Éloignement géographique de tout établissement scolaire public

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

4. Existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

4 (suite). Disponibilité des personnes chargées d'instruire l'enfant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document

4 (fin). Déclaration sur l'honneur d'instruire majoritairement en langue française dans le cadre d'une demande d'autorisation d'instruction dans la famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur

4 (suite). Copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme

Déclaration sur l'honneur

Précisions

Le dépôt de ce formulaire équivaut à une signature.

?? Toute demande d'autorisation d'instruction dans la famille requise par l'article L.131-5 du code de l'éducation doit être déposée par les deux représentants légaux. A ce titre vous devez dater et signer l'attestation de demande conjointe d'instruction en famille ci-après.

?? Vous déposez qu'une seule demande pour le département de résidence de l'enfant

Je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce formulaire et les documents joints sont exacts.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du lieu de résidence de l'enfant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de déclaration conjointe

Traitements des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont collectées sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis en application du c) du 1. de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Vos données sont collectées afin d'instruire les demandes d'autorisation d'instruction dans la famille et d'assurer le contrôle et le suivi des enfants instruits dans la famille.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées de manière indirecte :

–l'identifiant national élève (INE), issu des applications SIECLE et ONDE, mises en oeuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale ;

–l'inscription de la personne chargée d'instruire l'enfant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), mis en oeuvre par le ministère de la justice.

En cas de réponse favorable à votre demande, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre lieu de résidence à l'issue de la durée de validité de l'autorisation d'instruction dans la famille.

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026

En cas de réponse défavorable, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein de la DSDEN de votre lieu de résidence à l'expiration du délai de recours contentieux, soit deux mois à compter de la notification de la décision, sauf dans l'hypothèse où un recours serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Sont destinataires des données collectées, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein des DSDEN du lieu de résidence des personnes responsables de l'enfant ;
- les membres de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs contre les décisions de refus d'autorisation, conformément à l'alinéa 8 de l'article L. 131-5 du code de l'éducation ;
- les personnels habilités en charge des contentieux au sein des services académiques ou du ministère ;
- les médecins de l'éducation nationale pour les données relatives à la santé de l'enfant ;
- les personnes responsables de l'enfant peuvent être informées du fait que la personne chargée d'instruire l'enfant dans la famille est inscrite au FIJAIT ou au FIJAISV, en application de l'article L. 131-11-1 du code de l'éducation, et de la décision d'autorisation ou de refus d'instruction dans la famille ;
- les maires, les préfets et les présidents des conseils départementaux, en application des articles L. 131-5 et L. 131-10 du code de l'éducation.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence (coordonnées disponibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>).

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère chargé de l'éducation nationale :

- à l'adresse suivante: dpd@education.gouv.fr ;
- via le formulaire de saisie en ligne ;
- ou par courrier adressé au : Ministère chargé de l'éducation nationale, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 (Ne pas envoyer le dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille à cette adresse).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère chargé de l'éducation nationale, que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Vous ne devez pas adresser de demande d'autorisation d'instruction dans la famille au délégué à la protection des données. Celle-ci doit être déposée auprès de la DSDEN du

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025-2026
département de résidence de votre enfant.